



BUREAU CENTRAL FRANÇAIS

DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS D'AUTOMOBILES

N/REF : Circulaire n°1/2012

Objet : modifications de la procédure d'escalade

Paris, le 9 janvier 2012

Madame, Monsieur,

La procédure d'escalade, instaurée en 2005 (cf. circulaire n° 8/2005), visait à résoudre les situations de blocage survenues entre assureurs et correspondants.

Deux bilans, effectués en 2008 et 2010, ont montré que cette procédure s'avère très efficace, puisque 80 % des dossiers sont résolus. Ils ont également révélé que la procédure d'escalade était utilisée pour d'autres motifs que ceux visés initialement et que les utilisateurs souhaitaient la compléter et l'étendre à de nouveaux intervenants et à d'autres cas (notamment 4^{ème} directive).

Les modalités de la nouvelle procédure ont été adoptées par la Commission de la circulation internationale. Vous trouverez la nouvelle procédure ci-joint. En conséquence cette circulaire abroge et remplace la circulaire n°8/2005 (Annexe 1).

Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations aux personnes concernées dans votre société.

Par ailleurs, les correspondants, les mandataires gérant pour le compte du BCF et les représentants 4^{ème} directive doivent désigner des « représentants escalade », conformément à l'article 5 de la procédure jointe. Pour ce faire, nous les invitons à vérifier les données contenues dans le tableau (Annexe 2) et/ou à compléter la fiche pour toute modification ou désignation d'un nouveau représentant (Annexe 3).

Nous vous remercions de bien vouloir retourner le document dûment rempli à l'adresse suivante : celia.lourenco@bcf.asso.fr pour le 10 février 2012 au plus tard.

Par ailleurs, afin de maintenir le bon fonctionnement de la procédure, nous vous rappelons qu'il est indispensable de signaler le plus vite possible (à cette même adresse mail) tout changement qui pourrait intervenir.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Directrice,

Françoise DAUPHIN